

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.

MEMBRES	
EN EXERCICE	13
PRÉSENTS	10
VOTANTS	12

Étaient présents : Hervé DAVAL, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Pascale HOULÈS-THOMARAT, Fabien FAMARCHI, Virginie CUOQ, Ingrid BEAUJEU, Lionel GIRAUD, Sophie VACHOT et Éric FEUGÈRE.

Étaient absents : Karine MATHEY, Sonia DEVOUASSOUD et Loïc GILLET.

Pouvoirs déposés en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : Karine MATHEY / Mandataire : Jacques SERRAILLE

Mandant : Sonia DEVOUASSOUD / Mandataire : Ingrid BEAUJEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202947-20250409-DCM2025-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Secrétaire élu : Éric FEUGÈRE

DÉLIBÉRATION N° 2025-19 : MARCHÉ DE TRAVAUX PROGRAMME VOIRIE 2025

Monsieur le Maire indique que la commune a consulté le 21 février, les entreprises PONTILLE, EIFFAGE et EUROVIA pour le marché de travaux relatif au programme voirie 2025 portant sur la réfection de la Route des hauts de Saint-Vincent (estimée à 15 360 € HT) et du Chemin des Rainettes (estimée à 13 615 € HT), avec plusieurs options pour ce dernier chantier.

Au 31 mars, deux offres avaient été reçues. Monsieur le Maire donne lecture du tableau comparatif des offres :

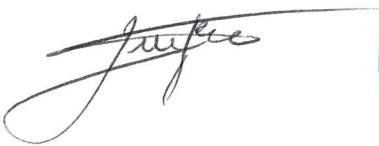
Chantier	Offre PONTILLE	Offre EUROVIA	Offre EIFFAGE
Route des Hauts de St Vincent	12 820 € HT	12 092 € HT	Pas de réponse au 31 mars 2025 malgré la visite du chantier qui sera à réaliser.
Chemin des Rainettes	13 315 € HT	11 230 € HT	
<u>Option</u> : Carrefour Rainettes / Route de Notre-Dame	10 846 € HT	5 728 € HT	
<u>Option</u> : Accotement Rainettes	5 990 € HT	2 950 € HT	
<u>Option</u> : Ralentisseur Rainettes	19 964 € HT	10 000 € HT	

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la moins disante, celle d'EUROVIA pour la réfection de la Route des Hauts de Saint-Vincent et du Chemin des Rainettes et invite les membres du conseil municipal à échanger sur l'opportunité de faire réaliser chacune des options.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Retient l'entreprise EUROVIA pour conduire le programme voirie 2025 (réfection de la Route des Hauts de Saint-Vincent et du Chemin des Rainettes), pour un montant total de 23 322 € HT, soit 27 986,40 € TTC,**
- **Confie à l'entreprise EUROVIA, la réalisation des options Carrefour Rainettes / Route de Notre-Dame pour 5 728 € HT et Accotement Rainettes pour 2 950 € HT,**
- **Dit que le montant total du marché auprès de l'entreprise EUROVIA s'élève à 32 000 € HT, soit 38 400 € TTC,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.**

**Le secrétaire,
Éric FEUGÈRE**



**Hervé DAVAL,
Maire de Saint-Vincent-de-Boisset**



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.